

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL
A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE
ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSE D'ETUDES

Ouagadougou, le

18 FEB 2026

N°2026 /MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

1 Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants des niveaux **master 2, ingéniorat 2 et 3, inscrits dans les universités publiques du Burkina Faso**, que l'État burkinabè offre des bourses intermédiaires pour lesdits niveaux d'études au titre de l'année **académique 2025-2026**.

Le nombre de bourses disponibles est de :

- **trente-quatre (34)** pour les études en **master 2** dont **quatre (04)** bourses réservées **exclusivement aux filles** ;
- **dix-sept (17)** pour les études en **ingéniorat 2 et 3** dont **deux (02)** bourses réservées **exclusivement aux filles**.

NB : les étudiants en **4^{ème} et 5^{ème} année de médecine, de pharmacie et de chirurgie dentaire** ne sont pas éligibles à cette catégorie de bourses.

2 Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout étudiant inscrit dans une université publique du Burkina Faso et remplissant les conditions suivantes :

2.1 Pour les études en deuxième année de Master

- avoir au moins une moyenne annuelle de **12,50/20** en première année de master ;
- être âgé de **28 ans au plus au 31 décembre 2026**.

2.2 Pour les études en deuxième année d'Ingéniorat

- avoir au moins une moyenne annuelle de **12,50/20** en première année d'ingéniorat ;
- être âgé de **28 ans au plus au 31 décembre 2026**.

2.3 Pour les études en troisième année d'Ingéniorat

- avoir au moins une moyenne annuelle de **12,50/20** en deuxième année d'ingéniorat ;
- être âgé de **29 ans au plus au 31 décembre 2026**.

3 Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** des pièces suivantes :

la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme intégrée de **CampusFaso** : <https://services.campusfaso.bf>) ;

- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la **photocopie légalisée** de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou encore la **photocopie légalisée** de l'un de ces deux documents ;
- la **photocopie légalisée** du diplôme du baccalauréat ;
- les **photocopies légalisées** des relevés de notes de la dernière année académique **comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ou les photocopies des relevés de notes** de la dernière année académique **téléchargées sur la plateforme CampusFaso et comportant les moyennes semestrielles ou annuelles** ;
- la **photocopie non légalisée** de l'attestation d'inscription ou de préinscription de l'année académique en cours.

4 Procédure de dépôt du dossier

Les candidats à ces bourses doivent déposer leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme intégrée de **CampusFaso** à travers le lien suivant : <https://services.campusfaso.bf>.

Les dossiers doivent être déposés sur la plateforme **du 23 février au 08 mars 2026 au plus tard à 23h59 mn sur le site** : <https://services.campusfaso.bf>.

Pour la procédure :

- le candidat doit s'assurer d'avoir un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) et **un mot de passe valide** ;
- ouvrir un navigateur (**Google chrome, Microsoft Edge, Firefox...**)
- saisir le lien de la plateforme intégrée : <https://services.campusfaso.bf> ;
- cliquez sur « **Création de compte étudiant** » ;
- entrez son INE et valider ;
- entrer son numéro de téléphone et valider ;
- cliquez sur « **Connexion** » ;
- entrez son INE et son mot de passe reçu par mail (de préférence faites un copier-coller) ;
- cliquez sur « **Connexion** » ;
- cliquez sur « **BOURSES D'ÉTUDES** » ;
- cliquez sur « **Candidature** » ;
- choisir la bourse à laquelle vous aimeriez postuler ;
- cliquez sur « **voir plus** » pour voir les critères et les documents à charger concernant la bourse ;
- scanner de manière lisible toutes les pièces requises et **charger les scans de toutes ces pièces** aux champs qui y sont réservés (indiqués) ;
- le candidat doit s'assurer d'avoir bien chargé les pièces scannées sur la plateforme intégrée ;

- cliquez sur « **candidater** » pour postuler à la bourse dont vous remplissez les conditions ;
- valider sa candidature.

5 Recommandations pour le dépôt des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, **de scanner de manière lisible toutes les pièces requises** ; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature** ;
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé** ;
- de se reconnecter pour éditer sa candidature en cas de besoin **avant le délai fixé sur la plateforme.**

6 Conditions et modalités d'examen du dossier

- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné** ;
- **La priorité sera accordée aux candidats ayant validé leur année académique en session normale ou en 1^{ère} session** ;
- **Tout dossier comprenant une pièce devant faire l'objet de légalisation et qui ne l'est pas, ne sera pas examiné** ;
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte** ;
- **Les dossiers des candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne seront pas examinés** ;
- **Tout dossier de candidature d'un étudiant déjà attributaire de l'aide, du prêt FONER, de toute autre bourse ou tout autre financement en cours de validité outre l'appui familial, ne sera pas examiné** ;
- Les candidatures sont réservées uniquement aux étudiants non-salariés. Tout contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Pr Samuel PARE

*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques*